

Annexe 2 : gestion de cas de COVID-19 en milieu d'accueil - 01-07-2021

- **Qui m'avertit qu'un enfant/adulte ayant fréquenté le milieu d'accueil a été testé positif ?**

En tant que responsable du milieu d'accueil, vous pourrez être averti directement par :

- Le call center régional de l'AVIQ/COCOM. Vous serez contacté à partir du numéro suivant : 02-214.19.19 et/ou vous recevrez un sms à partir du numéro 8811.
- Le médecin traitant de la personne testée positive.
- Les parents dont l'enfant a été testé positif.
- Le membre du personnel ou le stagiaire testé positif.

Vous serez ainsi averti le plus tôt possible afin de prendre les mesures nécessaires en fonction de la situation.

- **Une fois que je suis averti d'un cas, que dois-je faire ?**

- 1) **Compléter le formulaire de demande en ligne disponible sur le site internet de l'ONE : <https://www.one.be/professionnel/coronavirus> (MA - Questions relatives à la COVID 19). Vous serez recontacté dans les plus brefs délais par un Référent santé**

Ou contactez votre médecin du milieu d'accueil si vous en avez un.
Ces derniers vous guideront pour les étapes suivantes.

- 2) **Identifier** les contacts : vous devrez, en collaboration avec le Référent Santé/Médecin du milieu d'accueil, **identifier** les personnes ayant été en contact avec l'enfant/adulte testé positif ou diagnostiqué par un médecin comme étant un cas confirmé de COVID-19.
- 3) **Définir les mesures à prendre** pour les différents contacts : en fonction du type de situation, et selon les directives que vous donneront le Référent Santé/Médecin du milieu d'accueil, les mesures à prendre seront différentes (simple vigilance des symptômes, ou mise en quarantaine et éventuelle réalisation de test selon le cas). Ces mesures peuvent changer en fonction de la stratégie décidée par les autorités. Un résumé des différentes situations que vous pouvez rencontrer et des mesures à prendre pour chaque situation, selon la stratégie actuelle, vous est détaillé plus bas.
- 4) **Inform**er les parents/le personnel concerné des mesures à prendre : le Référent Santé/Médecin du milieu d'accueil vous donnera les consignes à transmettre aux parents. Nous vous invitons à utiliser les modèles de lettre qui sont à votre disposition après concertation avec le Référent Santé/Médecin du milieu d'accueil. Ils vous fourniront des courriers type spécifiques pour chaque situation. Les recommandations qui vous seront données par le Référent Santé/Médecin du milieu d'accueil pour le personnel devront être transmises à la médecine du travail. Il lui revient de prendre les décisions vis-à-vis des travailleurs.
- 5) **Notifier l'événement** : si vous ne l'avez pas déjà fait dès le départ, et même si vous disposez d'un médecin, n'oubliez pas de notifier **via le formulaire de demande en ligne** toute situation de cas confirmé de COVID-19 survenant chez un enfant,

un adulte, du milieu d'accueil ou un cohabitant d'un enfant/adulte fréquentant le milieu d'accueil. Ceci permet à l'ONE de mieux suivre l'évolution de l'épidémie et de vous accompagner dans la gestion de ces situations. Par ailleurs, merci de notifier la fermeture d'une section ou de votre milieu d'accueil à votre Agent conseil ou votre Coordinateur/trice Accueil afin que ce dernier puisse vous accompagner dans les aspects organisationnels et administratifs.

- **Qu'est-ce que le tracing ? Comment identifier les personnes qui seraient à risque d'être contaminées de celles qui ne le sont pas ?**

Le « tracing » est un terme anglais qui signifie « recherche de contacts » et fait partie des mesures à prendre pour contrôler une épidémie. En effet, il est possible que la personne testée positive ait pu contaminer d'autres personnes avec qui elle aurait eu des contacts, avant qu'elle n'ait été identifiée comme positive et isolée. Il est donc important de déterminer quelles sont ces personnes « contacts ».

Selon Sciensano, « Une personne-contact est toute personne qui a été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 2 jours précédant l'apparition des symptômes jusqu'à la fin de la période de contagiosité du cas (fin de l'isolement). Une distinction est faite entre les personnes qui ont eu un contact étroit (contact à haut risque) et celles qui ont eu un contact superficiel (contact à faible risque). Des critères spécifiques s'appliquent aux aidants et aux enfants. Pour une personne asymptomatique avec un test PCR positif, une personne-contact est définie comme une personne avec laquelle elle a été en contact dans les 2 jours précédant le prélèvement de l'échantillon, et jusqu'à 10 jours après. Si le contact lui-même était un cas confirmé de COVID-19 au cours des 3 derniers mois, il ne sera pas considéré comme un contact. »

Selon qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un enfant testé positif ou diagnostiqué COVID-19, et selon la nature des contacts qu'il aura eu, le risque de contamination ne sera pas le même (contact à faible ou à haut risque¹). Les mesures à prendre dépendront de l'analyse de chaque situation.

Afin de faciliter le travail de recherche de ces contacts, **vous devez tenir rigoureusement à jour votre registre de présences** (en y ajoutant le nom du parent qui amène et reprend l'enfant chaque jour) ainsi que le tableau horaire du personnel présent dans chaque section et ce chaque jour.

- **Quelles sont les mesures à prendre pour les contacts en fonction de la situation (enfant/adulte testé positif) ?**

Les mesures à prendre sont publiées par Sciensano et à disposition des médecins des milieux d'accueil (Excellencis et site ONE) et des médecins de votre Service de Prévention et de Protection du travail sur le site internet de Sciensano².

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, le milieu d'accueil pourrait se retrouver confronté à différents cas de figure :

A. Un enfant développe des symptômes évocateurs d'une infection COVID-19

Dès le moindre symptôme suspect, vous devez contacter les parents afin qu'ils viennent le plus vite possible rechercher leur enfant. Celui-ci devra ensuite être isolé

¹ <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/contacts-risque>

² <https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-procedures>

au domicile. Les parents devront prendre contact avec le médecin traitant de leur enfant et suivre ses recommandations.

1. Situation 1 : l'enfant malade qui n'est pas testé

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas systématiquement testés en cas de symptômes.

L'enfant malade qui n'a pas été testé sera gardé à la maison jusqu'à l'amélioration de son état de santé. Il pourra retourner en milieu d'accueil si absence de fièvre et amélioration des symptômes. La durée de l'éviction sera décidée par le médecin traitant de l'enfant.

2. Situation 2 : l'enfant malade est testé et le résultat est négatif

Si le résultat du test est négatif, l'enfant sera gardé à la maison jusqu'à amélioration de son état de santé. Il pourra retourner en milieu d'accueil si absence de fièvre et amélioration des symptômes. La durée d'éviction sera décidée par le médecin traitant de l'enfant.

3. Situation 3 : l'enfant malade est testé et le résultat est positif (1^{er} cas positif chez un enfant au sein du milieu d'accueil)

L'enfant testé positif reste en isolement à la maison et pourra retourner en milieu d'accueil 10 jours après l'apparition des symptômes, à condition de ne pas avoir présenté de fièvre les 3 derniers jours et si amélioration considérable des symptômes. Les parents seront tenus d'informer le milieu d'accueil du fait que leur enfant a été testé positif. Le MA informe les parents des autres enfants de la même section afin qu'ils surveillent l'apparition de symptômes chez leur enfant durant 14 jours. *Si un/des enfants de la même section développent des symptômes dans les 14 jours ayant suivi le dernier contact avec l'enfant testé positif, ils devront immédiatement être testés. Si le test est positif, les parents devront en informer le milieu d'accueil (voir situation 4).*

Conséquences pour le MA des situations 1 à 3 :

- Le MA (crèche/section ou AE) reste ouvert.
- Les autres enfants et le personnel encadrant sont considérés à faible risque d'infection : pas de quarantaine, ni de test nécessaire. Vigilance de l'apparition de symptômes **durant 14 jours après le contact à risque.**
- Dans la situation 3, le MA informe les parents des autres enfants de la même section, afin qu'ils surveillent durant 14 jours la présence de symptômes chez leur enfant. Si des symptômes possibles de COVID-19 apparaissent, les parents doivent prendre contact avec le médecin de traitement de l'enfant et un test devra immédiatement être réalisé (voir situation 4).

4. Situation 4 : un autre enfant de la même section développe des symptômes de COVID-19 dans les 14 jours suivant le premier cas confirmé chez un enfant

Lorsqu'un autre enfant de la même section développe des symptômes de COVID-19 dans les 14 jours qui ont suivi le premier cas confirmé, il doit être testé immédiatement. Les parents doivent informer le milieu d'accueil du résultat du test.

Si le résultat du test est négatif (cf. situation 2) :

- Le MA reste ouvert, y compris la section de l'enfant.
- Cet autre enfant sera gardé à la maison jusqu'à amélioration de son état de santé.

Si le résultat du test est positif (2^{ème} cas positif chez un enfant de la même section) :

- On considère qu'il s'agit d'un foyer de contagion (dit cluster) et la section concernée au sein de la crèche/le milieu d'accueil de l'accueillant.e doit être fermé(e) :
Les enfants et le personnel de la section (ainsi que toute personne ayant eu un contact étroit avec l'enfant testé positif) sont placés en quarantaine durant 10 jours après le dernier contact qu'ils ont eu avec ce 2^{ème} cas. Ces personnes (adultes et enfants) devront être testées.

Pour les adultes/enfants :

- Ils devront être testés à deux reprises³. Un premier test devra être réalisé dès que possible (si <72h après le dernier contact à risque) et un second test au jour 7 de la quarantaine (même si le résultat du premier test est négatif). Tant qu'ils ne reçoivent pas le résultat du second test, ils doivent rester en quarantaine.
- Si le résultat du test est positif, l'isolement à domicile est prolongé de 10 jours à compter de la date du prélèvement.
- Si le résultat du test est négatif, la quarantaine s'arrête le jour de la réception du résultat du second test.
- Pendant 14 jours à partir du dernier contact à risque : surveillance de l'apparition de symptômes, limitation stricte des contacts en dehors du milieu d'accueil et plus particulièrement avec les personnes à risque.
- Si des symptômes apparaissent durant cette période, la personne (adulte/enfant) devient un cas possible et devra se faire tester.
- En l'absence de test (impossibilité ou refus) ou en l'absence de résultat du test au jour 10, la quarantaine s'arrête au 11ème jour après le dernier contact à risque.
- Les jours suivants la quarantaine (jusqu'à 14 jours après le dernier contact à risque), même si les enfants/adultes peuvent à nouveau fréquenter le milieu d'accueil/travailler, les parents/adultes veilleront à éviter les contacts sociaux en dehors du milieu d'accueil (notamment les activités/hobbys de groupe) et plus particulièrement avec les personnes à risque de leur entourage, comme par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans ou présentant des maladies/conditions particulières les rendant à risque de développer des formes graves de COVID-19.

B. Un membre du personnel (ou un stagiaire) développe des symptômes évocateurs d'une infection COVID-19

Si un membre du personnel (ou un stagiaire) présente des symptômes compatibles avec une infection COVID-19, il devra s'isoler au domicile au plus tôt, et contacter son médecin traitant par téléphone, afin d'être testé.

Si le résultat du test est positif, les enfants et les collègues qui travaillent dans la même section sont considérés comme des contacts étroits → ils doivent être mis en quarantaine durant 10 jours et se faire tester.

Il s'agit également d'analyser la situation pour les personnes s'étant rendues dans la section (parents pour la familiarisation, personnes externes autorisés, ...) et de déterminer parmi eux les contacts étroits et les contacts à faible risque.

Pour les adultes/enfants :

- Ils devront être testés à deux reprises⁴. Un premier test devra être réalisé dès que

^{3 4} Les contacts à haut risque entièrement vaccinés doivent uniquement se faire tester le plus rapidement après le dernier contact à risque. En cas de résultat négatif, ils sont exemptés de la quarantaine et du deuxième test (24/06/2021).

possible (<72h) après le dernier contact à risque et un second test au jour 7 de la quarantaine (même si le résultat du premier test est négatif). Tant qu'ils ne reçoivent pas le résultat du second test, ils doivent rester en quarantaine.

- Si le résultat du test est positif, l'isolement à domicile est prolongé de 10 jours à compter de la date du prélèvement.
- Si le résultat du test est négatif, la quarantaine s'arrête le jour de la réception du résultat du second test.
- Pendant 14 jours à partir du dernier contact à risque : surveillance de l'apparition de symptômes, limitation stricte des contacts en dehors du milieu d'accueil et plus particulièrement avec les personnes à risque.
- Si des symptômes apparaissent durant cette période, la personne (adulte/enfant) devient un cas possible et devra se faire tester.
- En l'absence de test (impossibilité ou refus) ou en l'absence de résultat du test au jour 10, la quarantaine s'arrête au 11ème jour après le dernier contact à risque.
- Les jours suivants la quarantaine (jusqu'à 14 jours après le dernier contact à risque), même si les enfants/adultes peuvent à nouveau fréquenter le milieu d'accueil/travailler, les parents/adultes veilleront à éviter les contacts sociaux en dehors du milieu d'accueil (notamment les activités/hobbys de groupe) et plus particulièrement avec les personnes à risque de leur entourage, comme par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans ou présentant des maladies/conditions particulières les rendant à risque de développer des formes graves de COVID-19.

C. Un enfant qui fréquente le milieu d'accueil vit sous le même toit qu'une personne malade de COVID-19

Les enfants du même ménage qu'un cas de COVID-19 sont considérés comme des contacts à haut risque d'infection et doivent rester en quarantaine. Ils ne doivent pas être systématiquement testés et ce même s'ils développent des symptômes au cours de leur quarantaine.

- Si l'enfant est asymptomatique, il reste en quarantaine durant 10 jours après le dernier contact étroit avec le membre de la famille infecté OU 10 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile (si l'enfant est resté en contact proche avec le membre de la famille infecté). Si les parents le souhaitent, l'enfant pourra être testé au plus tôt au jour 7 de la quarantaine mais ce n'est pas obligatoire.
 - o Si l'enfant n'est pas testé, il pourra revenir dans le milieu d'accueil le 11ème jour après le dernier contact à risque.
 - o Si l'enfant est testé et que le résultat du test est négatif, l'enfant pourra sortir de quarantaine dès réception du résultat du test.

Néanmoins, les jours suivants la quarantaine (jusqu'à 14 jours après le dernier contact à risque), même si les enfants peuvent à nouveau fréquenter le milieu d'accueil, les parents veilleront à ce que leur enfant évite les contacts sociaux en dehors du milieu d'accueil (notamment les activités/hobbies de groupe) et plus particulièrement avec les personnes à risque de leur entourage, comme par exemple les grands-parents et autres personnes âgées de plus de 65 ans ou présentant des maladies/conditions particulières les rendant à risque de développer des formes graves de COVID-19.

- Si l'enfant développe des symptômes pendant la quarantaine, il ne doit pas être testé et sera considéré par le médecin traitant comme un cas confirmé de COVID-19.

D. Un membre du personnel (ou un stagiaire) vit sous le même toit qu'une personne malade de COVID-19

Les adultes du même ménage qu'un cas de COVID-19 sont considérés comme des contacts à haut risque d'infection. Ils doivent rester en quarantaine et être testés à deux reprises⁵.

- Si l'adulte est asymptomatique, il reste en quarantaine durant 10 jours après le dernier contact étroit avec le membre de la famille infecté OU 10 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile (si l'adulte est resté en contact proche avec le membre de la famille infecté).

Néanmoins, les jours suivants la quarantaine (jusqu'à 14 jours après le dernier contact à risque), les mesures de vigilance sont de mise.

- Si l'adulte développe des symptômes pendant la quarantaine, il devient un cas possible et devra se faire tester.

EN SYNTHÈSE - TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES :

Différents cas de figure :	Mesures <u>individuelles</u> :	Mesures <u>pour la collectivité</u> :
1) 1 ^{er} cas de COVID-19 chez un enfant	Isolement à la maison pendant 10 jours. Retour en milieu d'accueil si absence de fièvre les 3 derniers jours et amélioration considérable des symptômes	<ul style="list-style-type: none"> - La section/AE reste ouverte - Information des autres parents de la section/AE via le modèle de lettre adoc - Pas de quarantaine ni de test - Vigilance des symptômes durant 14 jours et limitation stricte des contacts - Décontamination des locaux Cf. Annexe 1 Mesures d'hygiène
2) 2 ^e cas de COVID-19 chez un enfant endéans les 14 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement à la maison pendant 10 jours. Retour en milieu d'accueil si absence de fièvre les 3 derniers jours et amélioration considérable des symptômes - Réalisation d'un test → si résultat positif <u>voir mesures pour la collectivité</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de la section/AE - Information des autres parents de la section/AE via le modèle de lettre adoc - Quarantaine de 10 jours pour les enfants et le personnel de la section/AE - Adultes et enfants seront testés au J1 et J7 de la quarantaine - Décontamination des locaux avant réouverture Cf. Annexe 1 Mesures d'hygiène

⁵ Les contacts à haut risque entièrement vaccinés doivent uniquement se faire tester le plus rapidement après le dernier contact à risque. En cas de résultat négatif, ils sont exemptés de la quarantaine et du deuxième test (24/06/2021).

3) Membre du personnel (ou stagiaire)/AE cas COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement à la maison pendant 10 jours - Réalisation d'un test → si résultat positif <u>voir mesures pour la collectivité</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Information vers la médecine du travail - Fermeture de la section/AE - Information des autres parents de la section/AE via le modèle de lettre adoc - Quarantaine de 10 jours pour les enfants et le personnel de la section/AE - Adultes et enfants seront testés au J1 et J7 de la quarantaine - Décontamination des locaux avant réouverture Cf. Annexe 1 Mesures d'hygiène
4) Enfant cohabitant d'un cas de COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> - Quarantaine de 10 jours après le dernier contact étroit avec le membre de la famille infecté OU 10 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile - Pas de test obligatoire sauf si demande des parents → test au J7 <p><u>Si symptômes</u> → enfant considéré comme un cas de COVID-19 → <u>voir mesures pour la collectivité (cas de figure n° 1)</u></p>	<p>///</p>
5) Adulte cohabitant d'un cas de COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> - Quarantaine de 10 jours après le dernier contact étroit avec le membre de la famille infecté OU 10 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile - deux tests à J1 et J7 (sauf vaccination complète) <p><u>Si symptômes</u> → adulte cas possible → test → voir mesures pour la collectivité (cas de figure n° 3)</p>	<p>///</p> <p>sauf pour l'accueillante à domicile (à analyser au cas par cas en fonction de la partie professionnelle et privée du lieu d'accueil)</p>

Pour toutes questions en lien avec le COVID-19, merci de compléter le formulaire de demande en ligne disponible sur notre site internet. Un Référent santé reprendra contact avec vous dans les plus brefs délais (jours ouvrables : du lundi au vendredi de 9h à 17h).